

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0098

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la société Lyon Parc Auto - Délibération n° 2001-0025 rapportée**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance du 18 mai 2001, le Conseil a accepté les candidatures des quatre représentants de la Communauté urbaine pour siéger au conseil d'administration de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto, dont notamment celle de monsieur Patrick Bertrand.

Par ailleurs, monsieur Patrick Bertrand a été désigné vice-président chargé des gestions externes pour assurer la fonction de président de la commission consultative de délégation de service public.

Compte tenu de l'incompatibilité entre ces deux fonctions du fait de l'obligation de mettre en concurrence la société Lyon Parc Auto pour les délégations de service public en matière de stationnement qui seraient lancées au cours du présent mandat, monsieur Patrick Bertrand ne pourra pas siéger au conseil d'administration de cette SEM.

Il convient donc de désigner un autre représentant de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Rapporte la délibération n° 2001-0025 en date du 18 mai 2001 relative à la désignation de monsieur Patrick Bertrand.

2° - Désigne monsieur Christian Philip en tant qu'administrateur de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de Lyon Parc Auto.

3° - Autorise monsieur le représentant de la Communauté urbaine ci-dessus désigné à exercer, le cas échéant, des fonctions de direction dans la société.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,